

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-23 **SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt-trois, le vingt neuf novembre à dix sept heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

Membre excusé : Jean-Louis SITTER

Autre personne présente :

Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Le Bureau syndical,

Sur proposition du Président, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance



Serge SCHAEFFER

Le Président



Denis HOMMEL

